

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 14 mai 2012 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- MM. Antoine ALLEMEERSCH et Bertrand OLLIVIER, conseillers généraux de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Michel MARIE, représentant M. TAMBOLONI, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- Mme Martine HURAUT, MM. Fabrice BOISSIER et Thibault LABALETTE, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse.

Etaient excusés :

- M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- Mme Colette FONTAINE, commune de Gillaumé,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- Mlle Nicole FRANÇOIS, représentant Madame le Préfet de la Meuse.

Etaient invités :

- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes,
- M. Franck MENONVILLE, Président de la SAFER Meuse,
- M. Jean-Paul MAMAN, Président de la SAFER Champagne-Ardenne.

#### 1) Approbation du PV du CA du 13 février 2012

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 février 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention.

#### 2) Inventaire des déchets destinés au stockage géologique

M. BOISSIER, directeur de la maîtrise des risques à l'ANDRA, répondant à une demande formulée lors d'un comité de liaison, présente la nature et le volume des déchets constituant l'inventaire prévisionnel du projet qui sera repris dans la demande d'autorisation de création du stockage (DAC).

Cet inventaire comprend les déchets HA et MAVL produits par les réacteurs existants (avec une hypothèse de durée de vie moyenne de 50 ans) et ceux autorisés (EPR de Flamanville), ainsi que ceux provenant de la recherche et des activités liées à la force de dissuasion, le combustible usé (CU) étant supposé totalement retraité.

Sur cette base, dans le cadre de l'inventaire industriel fourni par AREVA, CEA et EDF en 2011, le volume de déchets HA serait de 10 000 m<sup>3</sup> pour 58 487 colis primaires (soit 20 à 30 000 m<sup>3</sup> en colis de stockage), et le volume de déchets MAVL de 70 000 m<sup>3</sup> pour 175 188 colis primaires (soit environ 280 000 m<sup>3</sup> en colis de stockage). Les volumes sont en hausse par rapport à 2005, en raison de l'allongement de la durée de fonctionnement des centrales (l'hypothèse retenue ne préjuge pas des résultats du réexamen décennal de sûreté des réacteurs ni des modalités liées le cas échéant à un allongement de la durée d'exploitation des réacteurs au-delà de 50 ans) et de l'augmentation de la production électrique (moindre hausse pour les MAVL, le passage des bitumes FAVL de Marcoule dans les réserves et l'optimisation du conditionnement de certains déchets historiques venant compenser en partie).

Pour les HA, il s'agit principalement des déchets vitrifiés (vitrification des produits de fission et des actinides mineurs issus du retraitement), y compris le MOX usé retraité après 2030. En réponse à M. LHERITIER, qui estime que la vitrification est un procédé irréversible rendant inutile la récupérabilité de ces déchets (qui ne s'envisage par ailleurs que tant que le chemisage reste intègre, ce point nécessitant selon lui des études plus poussées), M. BOISSIER précise que la réversibilité du stockage s'entend comme la récupérabilité des colis, pas des substances qu'ils contiennent, le

choix de la vitrification répondant à l'impératif d'un conditionnement performant du point de vue de la sûreté. Il ajoute que les premières années de stockage doivent permettre un retour d'expérience sur le retrait des colis.

Concernant les MAVL, ils regroupent les déchets de structure (gainés, coques, embouts compactés ou cimentés dans des containers métalliques ou en béton), les déchets résultant des traitements d'effluents liquides (boues et concentrats d'évaporation, bitumés ou cimentés, ou compactés après séchage dans des containers métalliques ou en béton), les déchets technologiques (résultant de l'exploitation et d'opérations de maintenance ou de démantèlement), les déchets activés (éléments contenus dans le cœur des réacteurs), et les déchets d'ITER contaminés par le tritium.

En réponse à M. FERNBACH, M. BOISSIER indique que l'ANDRA recueille actuellement les informations sur tous les types de colis et leurs propriétés pour prévoir les conditionnements, la fabrication des colis de stockage étant prévue sur le site de stockage ou sur le site de Marcoule pour certains colis. A fin 2010, 30% des HA et 60% des MAVL sont déjà produits, et, pour les MAVL, tous les déchets produits avant 2015 devront être conditionnés pour 2030.

Au final, l'inventaire de la DAC comprendra l'inventaire du scénario industriel et des réserves pour tenir compte des incertitudes. Ces réserves comprennent d'une part les déchets de l'EPR de Penly prévu par la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, et d'autre part, conformément à la loi du 28/06/06, les déchets qui ne pourraient pas être stockés dans un futur centre de stockage à faible profondeur. Les bitumes les moins actifs de Marcoule avaient ainsi été intégrés par précaution dans l'inventaire du stockage géologique en 2005. En cohérence avec cette démarche, une réserve est également identifiée par précaution pour les déchets qui seraient issus d'un éventuel traitement ou tri des déchets de graphite. Au total, cela représente une réserve d'environ 20% du volume des MAVL. Suite à l'observation de M. FLEURY sur le flou que représentent ces réserves, si bien qu'une fois l'autorisation obtenue, le volume des déchets pourrait être multiplié par 5, 10 ou plus, M. BOISSIER rappelle d'une part que les producteurs déclarent leurs déchets sous le contrôle de l'ASN, d'autre part que toute évolution de l'inventaire par rapport à l'autorisation de création devrait faire l'objet d'une nouvelle autorisation avec nouvelle enquête publique. Pour MM. FLEURY et MARIE, l'autorisation étant donnée par décret, un autre décret pourra modifier le premier.

M. BOISSIER évoque les chroniques de stockage (ordonnancement des livraisons de colis de 2025 à 2050), avec l'arrivée des premiers colis MAVL en 2025, puis une montée en puissance à partir de 2030 (de l'ordre de 5 000 colis primaires par an). Pour les HA fortement exothermiques, les premiers arriveraient en 2075, puis à un rythme de 850 par an à partir de 2085.

Il signale qu'il n'y aura pas d'entreposage de décroissance thermique à proximité du centre de stockage, mais un entreposage de gestion

industrielle, avec deux hypothèses : soit une gestion en flux tendu (pas d'attente mais de nombreuses contraintes), soit un découplage du flux de réception et du flux de mise en place (pour une durée de quelques mois à quelques années). M. THERIN estime que cette durée est trop longue et qu'il serait préférable de ne recevoir des colis que s'il y a la place pour les stocker. Suite à diverses observations (notamment sur le fait qu'il y aura un entreposage en surface pour une durée d'au moins 100 ans), M. BOISSIER confirme que les installations de surface feront bien l'objet d'une autorisation, et qu'elles devront être au moins aussi sûres que les installations d'entreposage existantes.

Concernant l'acceptation des colis avant stockage, M. BOISSIER précise qu'il existe une procédure entre l'ANDRA et les producteurs prévoyant la détermination des spécifications d'acceptation par l'ANDRA, les demandes d'agrément soumises par les producteurs, l'agrément des colis par l'ANDRA (qui traduit l'engagement de les prendre en charge), l'expédition des colis avec déclaration du contenu, et la vérification de la qualité effective des colis avant stockage, le tout sous le contrôle de l'ASN.

Pour terminer, M. BOISSIER évoque le cas des CU qui, n'étant pas considérés comme des déchets dans la loi de 2006, ne sont donc pas compris dans l'inventaire du stockage géologique (sauf un faible volume issu du réacteur de Brennilis qui représente un potentiel de valorisation insuffisant). L'ANDRA, dans le dossier 2005, a toutefois étudié la possibilité de stocker directement le CU (si c'était le cas, l'emprise du stockage passerait de 15 km<sup>2</sup> à 25 km<sup>2</sup>), mais cette hypothèse nécessiterait une nouvelle DAC et un nouveau décret. En réponse à MM. FLEURY et MARIE (qui font part des interrogations soulevées par l'IEER et la CNE), M. BOISSIER rappelle que les études de l'ANDRA ont montré la faisabilité du stockage direct du CU et les conséquences sur le dimensionnement d'un centre de stockage. Des essais techniques ont également été réalisés. Des études complémentaires seraient nécessaires pour une nouvelle DAC.

Suite aux observations de M. FERNBACH, M. BOISSIER indique que l'ANDRA privilégie l'option du stockage horizontal pour conserver un maximum de hauteur de couche du Callovo-Oxfordien et assurer un meilleur confinement.

### 3) Interventions des Présidents de SAFER

Répondant à l'invitation de M. CANOVA suite au CA de février, afin d'apporter les informations disponibles sur les acquisitions foncières réalisées par les SAFER Lorraine et Champagne-Ardenne pour le compte de l'ANDRA, MM. MENONVILLE et MAMAN rappellent les missions de leur organisme en matière agricole et foncière et remettent en séance les conventions qui les lient à l'ANDRA depuis 2008-2009 ainsi que la liste des terres agricoles acquises en Meuse (324 hectares) et en Haute-Marne (315 ha) dans ce cadre.

Dans la continuité de l'intervention de la SAFER Meuse pour l'implantation du laboratoire dans les années 90, et comme cela se pratique pour tout projet structurel important (ligne TGV par exemple), les deux SAFER assurent une veille foncière, procèdent à des acquisitions avec un préfinancement ANDRA et mettent ces terres en réserve afin de constituer des stocks, qui seront ensuite rétrocédés directement ou après échange à l'ANDRA selon l'évolution du projet. Les SAFER restent propriétaires au cas où le projet n'aboutirait pas ou s'il ne nécessitait pas la totalité des stocks (les terres seraient alors remises à la disposition du monde agricole).

En réponse à MM. LHERITIER et BOUSSEL, M. MENONVILLE confirme une augmentation des prix en 2011 d'environ 20%, valable aussi bien pour la Meuse seule que pour toute la Lorraine, donc pas directement liée au projet de l'ANDRA. Il souligne l'obligation pour les SAFER de respecter les prix du marché (en précisant que le prix de vente annoncé peut comprendre en plus de l'exploitation les bâtiments, le matériel...). M. MAMAN ajoute que l'action des SAFER, en amont du projet, permet justement de limiter la pression foncière liée à la constitution de stocks, et le risque de déstabilisation des exploitations agricoles que cela entraînerait. Elle permet également d'éviter de recourir à des expropriations, procédure longue possible seulement après déclaration d'utilité publique et qui a un caractère brutal.

M. MENONVILLE, suite aux observations de MM. FLEURY et OLLIVIER, indique que les stocks constitués selon les objectifs fixés par l'ANDRA ne devraient que peu évoluer en volume (si ce n'est par des échanges internes), sachant que les terres acquises peuvent continuer à être exploitées. Il s'engage à tenir le CLIS informé de l'évolution des stocks (consacrés exclusivement au projet ANDRA) et du montant des préfinancements. Il rappelle que les SAFER ne sont pas concernées par les acquisitions de forêts.

M. MARIE fait part de sa satisfaction d'obtenir enfin des réponses aux questions relatives aux acquisitions foncières, tout en regrettant le retard puisque les questions remontent à fin 2010. Concernant les conventions ANDRA/SAFER, il précise qu'une première demande de communication a été faite auprès de l'ANDRA en novembre 2011, puis à la SAFER Lorraine, sans effet. La Commission d'accès aux documents administratifs, saisie par le CEDRA, a estimé que ces conventions étaient communicables (par la SAFER mais curieusement pas par l'ANDRA) par avis du 29/03/12, mais il aura fallu attendre cette réunion du CA pour les obtenir.

M. MENONVILLE signale qu'il était convenu avec M. CANOVA, depuis février, qu'il interviendrait devant le CA du CLIS pour apporter tous les éléments d'information sur ce sujet. Il indique que les sites internet des SAFER peuvent être consultés pour connaître l'état des stocks et les aspects financiers.

M. MARIE souhaite néanmoins que le CLIS mandate le CEDRA, comme déjà demandé, pour saisine des services des hypothèques afin de disposer de

toutes les informations relatives aux acquisitions foncières effectuées directement par l'ANDRA (hors SAFER). M. FERNBACH, compte-tenu des réponses de l'ANDRA sur les acquisitions de forêts et des SAFER sur les acquisitions de terres agricoles, ne voit pas l'utilité d'une telle saisine.

#### 4) Arrêté des comptes 2011

M. OLLIVIER présente l'arrêté des comptes 2011, qui fait apparaître un montant des charges de 349 849 € pour une dotation annuelle de 285 000 €. Les principaux postes sont les salaires et charges (123 609 €), les publications (52 740 €), les voyages et déplacements (34 630 €), et les loyers (20 691 €). Au final, le résultat de l'exercice est, comme en 2010, en déficit (- 57 958 €), mais le report pour 2012, compte-tenu des reliquats antérieurs, est de 233 710 €.

Pour le budget prévisionnel de cette année, il est proposé de mettre en avant le projet de document audiovisuel (pour un coût a minima de 100 000 €) afin de demander un complément à la dotation annuelle de l'Etat, pris sur la créance due au CLIS au titre de l'année 2007 (le principe en ayant été accepté par le ministère de l'industrie). Après discussion, il est décidé d'arrêter à 130 000 € la demande de financement complémentaire, tenant compte à la fois du projet de document audiovisuel et des dépenses annuelles constatées, supérieures à la dotation.

#### 5) Questions diverses

- M. FERNBACH revient sur le projet de document audiovisuel consacré au projet de stockage. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 avril pour l'ouverture des plis et a étudié 16 propositions sur 18 reçues (une offre incomplète et une arrivée hors délai). Après analyse de ces propositions, la CAO a présélectionné 6 offres et va proposer à ces candidats de les rencontrer avant un choix définitif.
- M. JAQUET informe les membres du CA que la prochaine AG aura lieu le lundi 11 juin à 18h00, à Joinville, avec à l'ordre du jour l'adoption des rapports moral et de gestion, et la présentation du rapport du commissaire aux comptes.
- M. JAQUET fait part du courrier de M. GODINOT, qui souhaite présenter devant le CLIS son étude détaillée sur les résultats du forage au trias réalisé par l'ANDRA, qui remet en cause les conclusions de l'ANDRA sur le potentiel géothermique et celles du cabinet mandaté par le CLIS. Compte-tenu de l'importance de ce sujet, MM. FLEURY et MARIE appuient la programmation d'une telle intervention à l'occasion de la prochaine AG. Sur proposition de M. FERNBACH, il est décidé d'auditionner préalablement M. GODINOT lors de la prochaine réunion du CA (fin juin ou début juillet) afin de se procurer l'étude et voir les suites à donner. M. MARIE s'offusque de cette décision et s'interroge,

le CLIS ayant été amplement informé par M. GODINOT tout au long de ces derniers mois sur ses recherches et ses conclusions.

- M. JAQUET indique que le déplacement en Belgique se déroulera du 21 au 23 juin. Le programme comprendra la visite du réacteur GUENIVERE et du laboratoire HADES à MOL, ainsi qu'une rencontre avec des représentants des instances locales de concertation, et un arrêt à Chooz, dans les Ardennes (réacteur EDF en cours de démantèlement).
- M. FERNBACH rappelle que, suite à la démission de M. BATAILLE et à l'exclusion de Mme RIVASI, deux places de membres du CLIS au titre des personnalités qualifiées sont disponibles. Il propose de lancer une réflexion pour y pourvoir, avec de premières orientations (personnalité locale ayant suivi le processus, expert scientifique, spécialiste en métallurgie...).
- M. MARIE évoque la démarche engagée par le cabinet Mutadis et l'ANCCLI, suite à un séminaire sur le très long terme (stockage de CO<sub>2</sub>, biodiversité, déchets dans l'espace, déchets radioactifs...). En vue du débat public de 2013, et en collaboration avec le CLIS (dans le cadre d'un partenariat à préciser), ils souhaitent relancer les réflexions sur l'entreposage pérenne comme solution alternative au stockage géologique. M. JAQUET confirme que cette démarche a été présentée par M. CANOVA lors de la dernière réunion du groupe de travail du CLIS sur le débat public. Ce dernier, au vu des réactions négatives (pour beaucoup, la loi de 2006 a tranché et conservé uniquement le stockage géologique comme solution), envisage de revenir sur ce sujet quand il disposera de plus d'informations.

A Bure, le 12/11/12

Le Vice-Président du Comité,

Robert FERNBACH

